

Décembre 2013 - Janvier - Février 2014

Nouvelles Breves

— votre bulletin d'informations municipales —

Sommaire

Festivités 1

Culture 2

Un enfant, un arbre



Au Conseil Municipal 3
Compte-rendu

Voirie 3
Vitesse des véhicules

Elections municipales 3

Agenda 4

Brèves 4

MAIRIE D'ASPET
Place de la République
31160 ASPET
Téléphone : 05 61 88 40 22
Télécopie : 05 61 88 44 03
Mail : mairie.aspet@wanadoo.fr
Web : www.mairie-aspet.fr

Voeux à la population

Josette Sarradet, Maire et le Conseil Municipal, ont le plaisir de vous inviter à la cérémonie des voeux les vendredi 10 janvier 2014 à 19h au foyer rural d'Aspet et samedi 11 janvier 2014 à 18h30 au foyer rural de Girosp.

Repas des aînés

Le Centre Communal d'Action Sociale organise comme chaque année le repas des aînés. Il se déroulera le samedi 18 janvier 2014 à 12h au Bois Perché.

Le repas sera accompagné d'un spectacle musical assuré par Les

Airs du Temps.

Les personnes conviées au repas recevront un courrier chez elles.



Marché de Noël et "La fête des lumières"



L'A.C.A.P.L.A. a organisé deux manifestations en ce mois de décembre : le marché de Noël le dimanche 15 décembre et "La fête des lumières" le dimanche 22 décembre. Le marché de

Noël proposait des animations pour les enfants et des stands où l'on pouvait découvrir divers artisans (bijoux, sérigraphie, osier, bois, tissu) ou bien déguster friandises et autres douceurs.

Le 22 décembre a eu lieu "La fête des lumières" durant laquelle les enfants ont pu participer au défilé aux lanternes dans les rues de la ville. Goûter et friandises ont été distribués aux participants.

Les enfants ont pu lors des deux manifestations rencontrer le Père Noël qui était présent sous la Halle et prendre une photo avec lui.

Un enfant, un arbre

Samedi 30 novembre s'est déroulée la cérémonie « Un enfant, un arbre ».

La plantation prévue à proximité du collège Armand Latour a été écourtée à cause de fortes précipitations. Les deux familles présentes ont été accueillies à la salle du Conseil pour la remise d'un diplôme attestant de la plantation de leur arbre. Un verre de l'amitié a clôturé cette cérémonie.

Les familles qui n'ont pas pu se déplacer ont reçu par courrier le diplôme de leur enfant ainsi qu'une photo des arbres.

« Un enfant, un arbre » existe depuis 2001 et a permis de planter 124 arbres pour 124 enfants.

Cette année ont été mis à l'honneur :

Quentin LAFFONT-BETEILLE, né le 22/11/2011, dont l'arbre avait été planté au cours de l'année 2012

Nino MAILLARD, né le 15/12/2012

Loucas SERE LATREILLE, né le 21/12/2012

Ulysse COTTE JOURNADE, né le 25/12/2012

Loane COLIN, née le 6/01/2013

Romain BOURGOING, né le 11/01/2013

Aponi CARRIER BESNARD, née le 14/03/2013

Thaïs LITON, née le 13/05/2013

Léo CUCCHIARA, né le 2/10/2013

Alicia GIMENEZ, née le 16/11/2013



Bibliothèque

Prêt de CD et DVD

Les documents audiovisuels (CD et DVD) sont de retour dans les bacs de la bibliothèque depuis le début du mois de décembre : ce sont environ 900 documents qui ont été prêtés par la Médiathèque Départementale de Prêt. Ces documents seront renouvelés tous les trois mois.

Tous les genres musicaux y sont présents : variété française, rock, jazz, musique classique, musiques du monde, reggae, musique de films... Des documentaires, mais aussi des films, sur support DVD sont aussi disponibles. Les conditions de prêt évoluent : vous pouvez désormais emprunter jusqu'à 8 documents par abonnement (4 livres, 2 CD, 1 DVD, 1 revue).



22/11/63,
de Stephen King

Dans ce roman paru en début d'année 2013, Jake Epping, professeur d'anglais, découvre par le biais de son ami, Al Templeton, qu'il peut retourner dans le passé, plus précisément à l'année 1958. Le vœu de son ami mourant est qu'il empêche l'assassinat de John Fitzgerald Kennedy qui doit avoir lieu le 22/11/63. Jake découvre donc les Etats Unis des années 60. Il va faire la rencontre d'une jeune femme, Sadie, dont il va tomber amoureux, sans pour autant perdre de vue son objectif initial : empêcher Lee Harvey Oswald de tuer le président des Etats Unis.

Cependant, Jake va se rendre compte que changer le passé peut avoir des répercussions

importantes pour le futur, et pas nécessairement celles qu'il imaginait...

Pour ce roman de science-fiction qui fait la part belle aux Etats Unis des années 60, Stephen King a réalisé d'énormes travaux de recherche pour coller au plus près de la réalité. Il nous donne à voir une fresque passionnante, servie par des personnages attachants et une très belle histoire d'amour. Stephen King dans ce roman virtuose (900 pages!) donne sa vision d'une Amérique en évolution et revisite le voyage dans le temps avec beaucoup de style.

En conclusion, un roman plein d'humour et de nostalgie mais aussi un thriller imparable qu'on ne peut pas lâcher jusqu'aux dernières pages.

Disponible à la bibliothèque.

Au Conseil Municipal

Compte rendu du Conseil municipal du 21 octobre 2013

- Demande de subvention au Conseil Général pour le poste de psychologue rattaché à l'école d'Aspet
- ONF : assiette des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2014
- Rétrocession d'une concession cimetièrre au prix de 430 €
- Installation de radars pédagogiques au hameau de Girosp pour

un montant de 4 848 € HT (subventionné à 40%)

- Effacement des réseaux basse tension et éclairage public dans les rues André Bouéry et du cardinal Sourrieu et sur la place Saint-Martin : mise en souterrain des réseaux, rénovation de l'éclairage public, pose d'ensembles d'éclairage public...

La partie à la charge de la commune serait estimée à 36 535 €

- Réfection de la toiture du local de tennis au stade pour un montant de 10 959 € HT.

Compte-rendu du Conseil municipal du 9 décembre

2013

- SIVOM : pool routier 2013-2015 de 152 000 € (pour 3 ans). Il reste 112 000€ pour 2014-2015. Suivant évaluations chiffrées par le SIVOM, la Municipalité a acté les priorités pour les travaux de voirie suivants : place St-Martin, reprise partielle suite à éboulement du chemin rural de Girosp (Fond de Gèles), voie communale de Fontagnères de la RD34 au pont du Ger-déchetterie (chemin de

Manac), départ du chemin de la Cazalère (de la place Peyrot sur environ 10 mètres), voie communale 9 (route du cimetière de Gouillou à la limite d'Izaut). Le montant de ces cinq opérations retenues est de 52 334 €.

- Evolution de la zone sinistrée place de la République
- Application des astreintes au personnel technique pour déneigement
- Convention de mise à disposition de services entre la CC3V et une commune membre.

Voirie

Vitesse des véhicules dans les agglomérations

La plupart des automobilistes qui dépassent la vitesse autorisée dans les agglomérations ne réalisent pas que les riverains voient leur tranquillité menacée au quotidien par cette vitesse excessive des véhicules : qu'il s'agisse de sorties de cours, de déplacement à pied le long de la route, d'enfants qui jouent devant les maisons, ou tout simplement d'animaux qui pourraient se trouver sur la chaussée, le risque est permanent.

Avant d'opter pour des solutions plus radicales qui pourraient gêner l'activité agricole

ou d'en arriver à la répression systématique, le conseil municipal a choisi de faire appel au sens civique des automobilistes :

à Girosp :

Deux radars pédagogiques seront installés au début de l'année 2014, chacun à une entrée du hameau : les élus ont pensé que c'est par inadvertance que la majorité des contrevenants oublie de « lever le pied » à l'entrée de l'agglomération. Les radars seront là pour leur rappeler leur devoir de citoyen.

Ces radars, alimentés par des capteurs d'énergie solaire, pourront être par la suite déplacés vers d'autres endroits où le besoin

s'en fait sentir.

à Baléjon :

Des places de stationnement seront matérialisées sur la chaussée de part et d'autre de la départementale.

Les chicanes ainsi créées appelleront les automobilistes à réduire leur vitesse.

Le conseil municipal espère que ces appels au respect des règles qui permettent la vie en bonne intelligence seront entendus et que la considération des autres, plutôt que « la peur du gendarme » induira une attitude citoyenne chez le plus grand nombre.

Elections municipales

Information INSEE population légale au 1er janvier 2014

Pour Aspet :

- population municipale : 953 habitants.
- population comptée à part : 92
- population totale : 1045.

Citoyens Français et Européens, pensez à vous inscrire sur les listes électorales !! ces deux élections vous concernent !!

Date limite le Mardi 31 DECEMBRE à 12 heures. Pour cela, vous devez vous rendre au secrétariat de la Mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile, ou un titre de propriété (depuis au moins 5 ans pour cette dernière condition) si vous n'êtes pas domicilié sur la Commune. La carte d'électeur vous parviendra par la poste après le 1er mars 2014. Elle reste valable pour toutes les élections, jusqu'à nouvelle édition.

LES ELECTIONS MUNICIPALES

Elles se dérouleront les Dimanches 23 et 30 Mars 2014, les bureaux de vote seront ouverts de 8 h à 18 h (sauf report de fermeture par le Préfet). Le mode de scrutin ne change pas : les conseillers municipaux sont élus au scrutin plurinominal majoritaire. Vous

pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il vous sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement.

Contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclaré candidate.

La liste des personnes candidates dans votre commune sera affichée dans votre bureau de vote. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas.

Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

Vous n'élirez pas de conseillers communautaires.

Seront conseillers communautaires le ou les conseillers municipaux de votre commune figurant en premier dans un tableau qui classera en tête le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils auront recueillis.

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la

taille de la commune, et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.

Nouveau – A retenir :

- . Présentation d'une pièce d'identité,
- . Déclaration de candidature obligatoire,
- . Impossibilité de voter pour une personne non candidate.

LES BUREAUX DE VOTE A ASPET :

Les électrices et les électeurs habitants les hameaux de Girosp ou Gouillou doivent se rendre au bureau de vote de GIROSP (ancienne école) –bureau 2- ; les autres, à la salle de vote d'ASPET-bureau 1-Ancien collège, Rue Armand Latour.

LE VOTE PAR PROCURATION

Dans le cas où vous ne seriez pas présent pour ces scrutins, vous pouvez voter par procuration. Vous devez vous rendre à la Brigade de Gendarmerie ou au Commissariat de Police ou au Tribunal d'Instance de votre domicile.

Attention, le mandataire doit être inscrit sur la même liste électorale, mais pas forcément le même bureau. Il n'a droit qu'à une seule procuration, mais deux si l'une vient de l'étranger.

ÉTAT CIVIL



Naissances

Léo CUCCHIARA, le 2 octobre
Alicia GIMENEZ, le 16 novembre

Décès

Juliette DUOS, le 2 octobre
Jean-Paul PAROT, le 18 octobre
Romualdo, Moises BARGUENO, le 9 novembre
Joseph ANTON, le 13 novembre

AGENDA



Novembre

6 réunion du SIVOM
11 cérémonie commémorative
20 réunion du SMEA
30 1 enfant, 1 arbre
30 réunion publique d'information à Girosp

Décembre

4 réunion Aspet s'expose
5 réunion DDT - réhabilitation ilôt central
7 et 8 Téléthon

9 Conseil Municipal
13 Conseil Communautaire
15 marché de Noël de l'ACAPLA

16 réunion sur les désordres place de la République
19 commission des marchés

BRÈVES

Un défibrillateur est présent sur la commune sous la halle de la Mairie



Numéros utiles

Pompiers	18
S.A.M.U.	15
Gendarmerie	05 61 88 40 17
CC3V	05 61 94 86 50
Déchetterie	05 61 79 59 47
S.Eaux (Girosp, Gouillou)	05 61 88 56 64
S.Eaux (Aspet et autres)	05 62 00 72 80
Camping	05 61 88 51 55
Bibliothèque	05 61 88 52 55
Centre de loisirs	06 72 59 88 26
Trésor public	05 61 88 40 51

Dispositif saisonnier "Vagues de froid"

La préfecture de la Haute-Garonne a décidé de mettre en place un dispositif saisonnier "Vagues de froid" pour les personnes âgées ou handicapées. Les personnes concernées peuvent s'inscrire auprès de leur mairie.

En cas d'alerte "vague de froid" par la préfecture ou de conditions climatiques difficiles (neige, verglas, tempête), un contact téléphonique pourra être établi avec les personnes qui se seront inscrites pour éventuellement mettre en place une intervention.

La période de veille saisonnière s'étend du 1er novembre au 31 mars de l'année suivante.

Centre d'Animation locale : accueil des nouveaux arrivants

Le Centre d'Animation Locale organise un rencontre avec les nouveaux arrivants afin de leur présenter la commune, le jeudi 16 janvier 2014 à 14h à Saint-Jean-Baptiste. Une galette clôturera ce

temps d'échange.

Marchés de plein vent : changement des dates

Les marchés du mercredi 25 décembre et du mercredi 1er janvier sont avancés au mardi 24 et au mardi 31 décembre.

Station du Mourtis : dates d'ouverture

La station du Mourtis a ouvert son domaine les 14 et 15 décembre 2013 et ouvrira définitivement à partir du 21 décembre 2013 jusqu'au 30 mars 2014, sous réserve des conditions météorologiques et d'enneigement.

Statue de Sainte-Eugénie

Une plaque de la Fondation du Patrimoine a été apposée à côté de la statue de Sainte-Eugénie conservée à l'église de Gouillou. Cette plaque signale que la restauration de l'oeuvre effectuée en 2011 a pu être réalisée en partie grâce au concours d'une souscription lancée par la Délégation

régionale Midi-Pyrénées de la Fondation du Patrimoine. Cette souscription a permis de récolter la somme de 350€.



Maître-nageur et champion du monde de kick-boxing

Christophe Vidoni qui fait partie des maîtres-nageurs travaillant à la piscine municipale d'Aspet durant l'été, a remporté le titre de champion du monde de kick boxing en octobre dernier.

Plan de rénovation Énergétique de l'Habitat

Si vous réalisez des travaux de rénovation énergétique, il existe diverses aides financières dont vous pouvez bénéficier.

Pour plus de renseignements vous pouvez appeler le 0 810 140 240 ou consulter le site internet à l'adresse suivante : www.renovation-info-service.gouv.fr.

Un conseiller peut aussi vous informer sur les aides existantes.

Comme chaque année, les enfants ont réalisé divers objets sur le thème de Noël : cartes de voeux, boules de Noël, friandises et bien d'autres choses encore ont été mises en vente lors du marché de Noël qui s'est déroulé le 15 décembre.

Le bénéfice de ces ventes a été reversé à la coopérative scolaire afin de financer divers projets, notamment un voyage à la mer pour deux classes, au

mois de juin.

Un grand merci aux enfants pour leur participation. Actuellement, les enfants préparent une surprise pour le repas des aînés.

Toute l'équipe de l'ALAE vous souhaite de passer d'agréables fêtes de fin d'année et vous présente ses meilleurs voeux pour 2014.

La Directrice : Sandra GINESTE

ALAE - Service péri-scolaire